

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-332 du 19 AOUT 1988

portant approbation du budget prévisionnel exercice 1988 de l'Office Béninois de Sécurité Sociale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation, et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le décret N° 83-453 du 23 Décembre 1983 portant approbation des Statuts de l'Office Béninois de Sécurité Sociale ;
- VU le décret N° 86-532 du 19 Décembre 1986 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (O B S S) ;
- SUR proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu

DE C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé, le Budget Prévisionnel de l'Office Béninois de Sécurité Sociale pour l'exercice 1988 tel qu'annexé à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

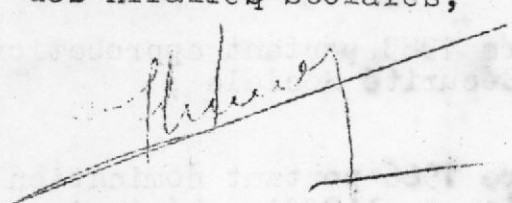
Fait à COTONOU, le 19 AOUT 1988

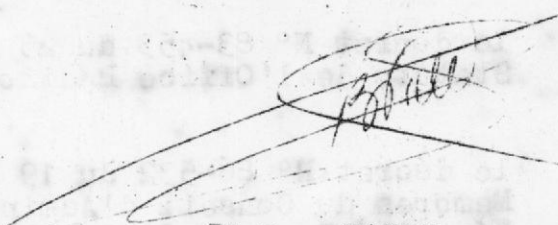
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Travail et
des Affaires Sociales,

Le Ministre des Finances


Irenée ZINSOU.-


Didier DASSI.-

Ampliatioms : PR 6 SA/CC/PRPB 2 MFE-MTAS 8 AUTRES MINISTERES 13
OBBS 10 DB-DCF-DSDV-DIC-DI 10 DPC-DIP-INSAE 6 SGCEN 4 IGE et ses
Sections 4 DCCT-GCONB 2 BCP 2 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.-